



Fonds internationaux
d'indemnisation pour
les dommages dus
à la pollution par les
hydrocarbures

Point 3 de l'ordre du jour	IOPC/NOV21/3/4	
Date	24 septembre 2021	
Original	Anglais	
Assemblée du Fonds de 1992	92A26	
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC77	●
Assemblée du Fonds complémentaire	SA18	

SINISTRES DONT LES FIPOL ONT À CONNAÎTRE — FONDS DE 1992

HEBEI SPIRIT

Note du Secrétariat

Objet du document : Informer le Comité exécutif du Fonds de 1992 des faits les plus récents concernant ce sinistre.

Résumé : Le 7 décembre 2007, le *Hebei Spirit* (146 848 tjb) a été heurté par le ponton-grue *Samsung N° 1* alors qu'il était au mouillage à environ 5 milles au large de Taean, sur la côte occidentale de la République de Corée. Environ 10 900 tonnes de pétrole brut se sont déversées du *Hebei Spirit* dans la mer. Les trois provinces méridionales de la côte ouest de la République de Corée ont été touchées à des degrés divers.

Bilan des demandes d'indemnisation

Le montant d'indemnisation disponible pour le sinistre du *Hebei Spirit* conformément à la Convention de 1992 sur la responsabilité civile (CLC de 1992) et à la Convention de 1992 portant création du Fonds, soit KRW 321,6 milliards (£ 216 millions)^{<1>}, a été intégralement réglé. Le Skuld Club a effectué un premier versement de KRW 186,8 milliards^{<2>} (£ 121 millions) à titre d'indemnités. Le Fonds de 1992 a versé au Gouvernement de la République de Corée des indemnités d'un montant de KRW 134,8 milliards (£ 87,3 millions).

Procédure en limitation engagée par le propriétaire du Hebei Spirit

Les 127 483 demandes présentées dans le cadre de la procédure en limitation introduite par le propriétaire du navire ont dorénavant toutes été finalisées et le montant total accordé par le tribunal s'élève à KRW 432,9 milliards (£ 278 millions).

En novembre 2018, le tribunal de Seosan a fixé le montant du fonds de limitation qui devait être déposé à KRW 230,9 milliards (£ 148 millions), dont KRW 139,4 milliards (£ 89,6 millions) représentaient le principal et KRW 91,5 milliards (£ 58,8 millions) les intérêts.

<1> Le taux de change utilisé dans le présent document (en vigueur au 30 juin 2021) est de £ 1 = KRW 1 555,7137, sauf en ce qui concerne les paiements effectués par le Fonds de 1992 qui sont convertis au taux de change en vigueur au moment du versement.

<2> Le Skuld Club avait fondé son calcul provisoire du montant de limitation sur le taux de change en vigueur le 30 novembre 2008, date à laquelle la lettre d'engagement avait été déposée devant le tribunal de Seosan. Ce dernier a constitué le fonds de limitation le 14 novembre 2018. À cette date, le tribunal a fixé le montant du fonds de limitation à KRW 139 376 902 000 plus les intérêts.

Le fonds de limitation a été déposé auprès du tribunal en août 2019, puis réparti en septembre 2019, clôturant ainsi la procédure en limitation.

Accord bilatéral entre le Fonds de 1992 et le Gouvernement de la République de Corée

En avril 2019, l'Administrateur a signé un accord bilatéral avec le Gouvernement de la République de Corée aux termes duquel le Fonds de 1992 a transféré le solde disponible pour indemnisation, soit KRW 27 486 198 196 (£ 18,3 millions), au Gouvernement afin que celui-ci l'utilise pour régler l'ensemble des demandes restantes.

Action récursoire contre l'affréteur coque nue du Samsung N° 1, les deux remorqueurs et le bateau d'ancrage (communément désigné sous l'appellation de dispositif maritime)

En mars 2009, le tribunal du district central de Séoul a rendu l'ordonnance ouvrant la procédure en limitation engagée par l'affréteur coque nue du dispositif maritime impliqué dans l'abordage, Samsung Heavy Industries Co, Ltd (SHI), et a fixé le fonds de limitation à KRW 5,6 milliards (£ 3,6 millions). La SHI a déposé ce montant auprès du tribunal du district central de Séoul (tribunal de limitation pour la SHI), qui a décidé d'attendre que le tribunal de Seosan se soit prononcé sur l'évaluation pour répartir le fonds de limitation.

En juillet 2019, dans le cadre de la procédure en limitation, le Fonds de 1992 a présenté une demande de remboursement du montant d'indemnisation qu'il avait versé, soit KRW 134,8 milliards (£ 87,3 millions), plus les intérêts courus conformément à la loi coréenne.

Versement d'une soulte au Skuld Club

Compte tenu des trop-payés versés par le Skuld Club en raison des différents taux de change utilisés, le Fonds de 1992 a remboursé au Club un montant total de KRW 44 milliards (£ 29,8 millions). Le solde de KRW 3,4 milliards (£ 2,3 millions) sera versé une fois les procédures judiciaires menées à leur terme.

Faits nouveaux :

Versement d'une soulte au Skuld Club

Les procédures judiciaires étant à présent terminées, le solde des trop-payés versés par le Skuld Club en raison des différents taux de change utilisés, soit un total de KRW 3,4 milliards (£ 2,3 millions), a été réglé en juillet 2020.

Action récursoire contre l'affréteur coque nue du dispositif maritime

En février 2021, le tribunal de limitation pour la SHI a déterminé que la demande du Fonds de 1992 s'élevait à KRW 155,8 milliards (£ 100,1 millions), c'est-à-dire le montant réclamé devant ce tribunal par le Fonds de 1992 plus les intérêts légaux, et a accordé au Fonds de 1992 une part du fonds de répartition pour la SHI s'élevant à KRW 3 271 486 069 (£ 2,2 millions). Ce montant a été versé au Fonds de 1992 en juin 2021.

Enseignements tirés du sinistre du Hebei Spirit

En octobre 2019, l'Administrateur a informé le Comité exécutif qu'il comptait organiser une réunion avec tous ceux qui avaient participé à la gestion du sinistre

afin de discuter de l'affaire et des enseignements à en tirer, et ainsi permettre aux FIPOL de mieux traiter les sinistres à l'avenir.

La réunion devait avoir lieu à Séoul en mai 2020 avec la participation du Gouvernement de la République de Corée, du Skuld Club et des experts, ainsi que des organismes publics nationaux et locaux qui ont eu à connaître du sinistre. Toutefois, en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions sur les voyages, la réunion a été reportée. L'Administrateur informera le Comité exécutif de la date à laquelle il sera possible de reprogrammer la réunion à une session ultérieure des organes directeurs.

Documents pertinents :

Le rapport en ligne sur le sinistre du *Hebei Spirit* figure sous la section « Sinistres » du site Web des FIPOL.

Mesures à prendre :

Comité exécutif du Fonds de 1992

Prendre note des renseignements fournis dans le présent document.

1 Résumé du sinistre

Navire	<i>Hebei Spirit</i>
Date du sinistre	7 décembre 2007
Lieu du sinistre	Taeon (République de Corée)
Cause du sinistre	Abordage
Quantité d'hydrocarbures déversée	Environ 10 900 tonnes de pétrole brut
Zone touchée	Les trois provinces méridionales de la côte ouest de la République de Corée
État du pavillon du navire	République populaire de Chine
Jauge brute	146 848 tjb
Assureur P&I	China Shipowners Mutual Insurance Association (China P&I)/Assuranceforeningen Skuld (Gjensidig) (Skuld Club)
Limite fixée par la CLC	89,77 millions de DTS, soit KRW 139,4 milliards
Applicabilité de STOPIA/TOPIA	Non applicables
Limite fixée par la CLC et la Convention portant création du Fonds	203 millions de DTS, soit KRW 321,6 milliards
Procédures judiciaires	i) Procédure en limitation de responsabilité engagée par le propriétaire du <i>Hebei Spirit</i> (section 4.1) ; ii) Procédure en limitation de responsabilité engagée par l'affréteur coque nue du dispositif maritime, Samsung C&T Corporation et la SHI (section 4.2).

2 Rappel des faits

Les faits à l'origine de ce sinistre sont résumés ci-dessus et présentés plus en détail dans le rapport sur le sinistre du *Hebei Spirit* disponible en ligne.

3 Demandes d'indemnisation

3.1 Au total, 127 483 demandes d'indemnisation s'élevant à KRW 4 227 milliards (£ 2 717 millions) ont été déposées dans le cadre de la procédure en limitation. Le 15 janvier 2013, le tribunal de Seosan

a rendu son jugement, accordant KRW 738 milliards. Un grand nombre de procédures d'opposition ont été engagées devant le tribunal de Seosan par les demandeurs, le Skuld Club et le Fonds de 1992.

3.2 Toutes les demandes présentées dans le cadre de la procédure en limitation ont à présent été réglées.

3.3 Le Skuld Club avait versé KRW 186,8 milliards (£ 121 millions) d'indemnités. Le Fonds de 1992 a versé au total KRW 134,8 milliards (£ 87,3 millions) d'indemnités au Gouvernement de la République de Corée.

Paiement effectué au Skuld Club

3.4 L'indemnisation totale due au titre du sinistre du *Hebei Spirit* en vertu des Conventions de 1992 (203 millions de DTS) a été fixée en mars 2008 à KRW 321,6 milliards. En novembre 2018, le tribunal de Seosan a fixé le montant de limitation prévu par la CLC de 1992 (89,77 millions de DTS) à KRW 139,4 milliards en appliquant le taux de change de 1 DTS = KRW 1 552,60.

3.5 Avant que le tribunal de Seosan ne se prononce sur le montant de limitation, le Skuld Club avait effectué des paiements intérimaires d'environ KRW 186,8 milliards sur la base d'un accord de coopération signé en juillet 2008 entre le propriétaire du navire, le Skuld Club et le Gouvernement de la République de Corée.

3.6 Afin de commencer à effectuer des versements sans attendre que le tribunal de Seosan se prononce sur le taux de change, le Skuld Club avait converti 89,77 millions de DTS en KRW 186,8 milliards en appliquant le taux de change en vigueur au mois de novembre 2008, lorsqu'il avait déposé une lettre d'engagement auprès du tribunal de Seosan. En raison de la crise financière de 2008, ce taux était beaucoup plus élevé que celui appliqué par la suite par le tribunal de Seosan en 2018.

3.7 Pour cette raison, en avril 2017, le Comité exécutif a autorisé l'Administrateur à verser au Skuld Club une avance d'un montant total de KRW 22 milliards (£ 14,8 millions), correspondant à 50 % de la différence estimée entre le montant versé par le Skuld Club calculé sur la base du taux utilisé par le Club et la base du taux utilisé par le Fonds de 1992, au titre du montant finalement dû au Club. Cette avance a été versée en mai 2017.

3.8 En novembre 2018, le tribunal de Seosan a déterminé le taux de change applicable au fonds de limitation du *Hebei Spirit*, fixant le montant à répartir à KRW 139,4 milliards. Le trop-payé versé par le Skuld Club a donc été estimé à quelque KRW 47,4 milliards. Compte tenu du montant déjà versé par le Fonds de 1992 en mai 2017, le montant dû au Club par le Fonds de 1992 était de KRW 25,4 milliards.

3.9 Plusieurs demandeurs ont contesté le montant accordé au Skuld Club dans le tableau de répartition. En conséquence, le Comité exécutif, compte tenu du montant dû au Skuld Club, a autorisé l'Administrateur à verser au Skuld Club un montant supplémentaire de KRW 22 milliards (£ 14,8 millions), en réservant un solde de KRW 3,4 milliards (£ 2,3 millions), à verser une fois toutes les procédures judiciaires finalisées.

3.10 En novembre 2019, toutes les procédures judiciaires liées au sinistre du *Hebei Spirit* étaient finalisées. En conséquence, le Fonds de 1992 a pu verser le solde de KRW 3,4 milliards (£ 2,3 millions) au Skuld Club, paiement qui a été effectué en juillet 2020 et avec lequel la totalité des trop-payés par le Skuld Club a été remboursée.

3.11 Un rapprochement final des comptes a été effectué en 2021. Les frais communs restant engagés après 2020, qui sont principalement liés à la conservation des documents relatifs au sinistre pendant la période requise par la loi coréenne, sont partagés entre le Skuld Club et le Fonds de 1992.

Paielements effectués par le Gouvernement de la République de Corée

- 3.12 Une loi spéciale d'aide aux victimes du sinistre du *Hebei Spirit* et de remise en état du milieu marin, approuvée par l'Assemblée nationale de la République de Corée en mars 2008, est entrée en vigueur en juin 2008. En vertu de cette loi et en application de l'accord de coopération, le Gouvernement de la République de Corée a été autorisé à verser aux demandeurs la totalité des montants évalués par le Skuld Club et le Fonds de 1992. Le Gouvernement a indemnisé les demandeurs à hauteur de 100 % des montants évalués en application de la loi spéciale et a été subrogé dans les droits des demandeurs contre le Skuld Club et le Fonds de 1992.

Paielements effectués au Gouvernement de la République de Corée par le Fonds de 1992

- 3.13 En octobre 2017, le Fonds de 1992 avait versé au total KRW 67,3 milliards (£ 41,5 millions) d'indemnités au Gouvernement de la République de Corée au titre de demandes subrogées à un niveau de paiement fixé à 60 % des pertes établies.
- 3.14 En octobre 2017, le Comité exécutif a autorisé l'Administrateur à verser une avance de KRW 40 milliards (£ 27,5 millions) au Gouvernement pour lui permettre d'accélérer le processus de paiement et ainsi de remettre plus rapidement aux demandeurs les fonds disponibles. En contrepartie le Gouvernement était tenu de donner au Fonds de 1992 décharge de ce montant et de délivrer le reçu et la décharge pertinents. Le paiement a été effectué en novembre 2017.
- 3.15 En avril 2019, le Comité exécutif a autorisé l'Administrateur à signer avec le Gouvernement un accord bilatéral qui permettrait au Fonds de 1992 de verser à ce dernier le solde disponible pour indemnisation et fournirait les garanties dont le Fonds de 1992 aurait besoin pour se protéger contre de nouvelles actions engagées à son encontre devant les tribunaux.
- 3.16 Fin avril 2019, l'Administrateur a signé un accord bilatéral avec le Gouvernement et le Fonds de 1992 a versé le solde des indemnités, soit KRW 27 486 198 196 (£ 18,3 millions).
- 3.17 En septembre 2019, le Gouvernement a donc versé KRW 27 486 198 196 aux demandeurs.

4 Procédures en limitation**4.1 Procédure engagée devant le tribunal de limitation par le propriétaire du *Hebei Spirit***

- 4.1.1 Au total, 127 483 demandes ont été déposées dans le cadre de la procédure en limitation. Le 15 janvier 2013, le tribunal de Seosan a rendu son jugement, évaluant les pertes résultant du sinistre du *Hebei Spirit* à un total de KRW 738 milliards pour 63 213 demandes et rejetant 64 270 demandes. Quelque 150 367 oppositions ont été déposées devant le tribunal de Seosan.
- 4.1.2 À l'issue des procédures judiciaires, toutes les demandes d'indemnisation ont désormais été finalisées et un montant total de KRW 432,9 milliards (£ 278 millions) a été octroyé au titre de 59 597 demandes. Au total, 67 886 demandes ont été rejetées.
- 4.1.3 La procédure en limitation pour le *Hebei Spirit* a été finalisée en septembre 2019. À cette date, la répartition du fonds de limitation pour le *Hebei Spirit* était achevée et le tribunal de Seosan a prononcé la conclusion de la procédure en limitation, qui est désormais officiellement close.
- 4.1.4 On trouvera un résumé des jugements rendus par le tribunal de Seosan, la cour d'appel et la Cour suprême dans le rapport en ligne sur le sinistre du *Hebei Spirit*, qui peut être consulté dans la section « Sinistres » du site Web des FIPOL.

4.2 Action récursoire contre l'affréteur coque nue du dispositif maritime (SHI)

- 4.2.1 En décembre 2008, la SHI, l'affréteur coque nue du dispositif maritime a déposé une requête devant le tribunal de Séoul demandant au tribunal de limitation de rendre une ordonnance lui accordant le droit de limiter sa responsabilité à un montant de 2,3 millions de DTS.
- 4.2.2 En mars 2009, le tribunal de limitation pour la SHI a rendu l'ordonnance d'ouverture de la procédure en limitation. Ce tribunal a décidé d'accorder à la SHI le droit de limiter sa responsabilité et a fixé le fonds de limitation à KRW 5,6 milliards (£ 3,6 millions), intérêts légaux compris. SHI a déposé ce montant auprès du tribunal.
- 4.2.3 En juin 2009, un certain nombre de demandeurs ont fait appel devant la Haute Cour de Séoul de la décision du tribunal de limitation d'accorder à la SHI le droit de limiter sa responsabilité. En janvier 2010, la Haute Cour de Séoul a rejeté l'appel et confirmé la décision du tribunal de limitation pour la SHI. Les demandeurs ont interjeté appel devant la Cour suprême. En avril 2012, la Cour suprême a rejeté l'appel.
- 4.2.4 Après le rejet de la Cour suprême, le tribunal de limitation pour la SHI a décidé d'ajourner les audiences prévues pour l'examen des demandes enregistrées jusqu'à ce que le tribunal de Seosan ait rendu sa décision d'évaluation, étant donné qu'un grand nombre de demandes avaient été soumises aux deux tribunaux et qu'une procédure d'évaluation similaire était déjà en cours dans le cadre de la procédure de limitation pour le *Hebei Spirit*.
- 4.2.5 En juillet 2019, après la finalisation de la procédure relative au fonds de limitation pour le *Hebei Spirit*, le tribunal de limitation pour la SHI a repris ses audiences. Le Fonds de 1992 a présenté une demande d'indemnisation dans le cadre de la procédure en limitation pour le montant versé à titre d'indemnisation de ce sinistre, soit KRW 134 787 509 429 (£ 87,3 millions), plus les intérêts légaux courus en vertu de la loi coréenne.
- 4.2.6 En juillet 2020, le tribunal de limitation pour la SHI a examiné les demandes présentées dans le cadre de la procédure judiciaire. Lors de cette audience, il a été constaté que, outre le Fonds de 1992 et le Gouvernement de la République de Corée, quelque 24 000 demandeurs privés avaient également présenté des demandes d'indemnisation. De surcroît, la SHI a confirmé qu'elle avait décidé de ne pas maintenir sa demande relative au montant réglé au Skuld Club dans le cadre de la procédure engagée en Chine.
- 4.2.7 Lors de cette même audience, le Fonds de 1992 a fait valoir au tribunal que, dans la mesure où tous les demandeurs privés avaient déjà été intégralement indemnisés dans le cadre de la procédure de limitation concernant le sinistre du *Hebei Spirit*, ils n'étaient pas fondés à présenter également une demande dans le cadre de la procédure concernant la SHI, étant donné que la totalité de leurs droits d'indemnisation avaient été transférés par subrogation au Fonds de 1992 et au Gouvernement de la République de Corée, et qu'ils étaient donc inclus dans ces demandes.
- 4.2.8 Dans sa décision d'évaluation de février 2021, le tribunal de limitation pour la SHI a accepté tous les points soulevés précédemment par le Fonds de 1992 et a reconnu que la demande du Fonds s'élevait au total à KRW 155 785 519 163 (£ 100,1 millions), soit le principal de KRW 134 787 509 429 (£ 86,6 millions) et les intérêts de KRW 20 998 009 734 (£ 13,5 millions). En même temps, le tribunal a dressé un tableau de la répartition du fonds de limitation pour la SHI entre les parties à la procédure. Le tribunal a déterminé que la part du fonds de répartition pour la SHI revenant au Fonds de 1992 était de KRW 3 271 486 069 (£ 2,2 millions).
- 4.2.9 La décision du tribunal n'ayant pas fait l'objet d'un appel et le tableau de répartition n'ayant pas été contesté, la décision est devenue définitive en mai 2021. En juin 2021, le tribunal de limitation a versé au Fonds de 1992 la somme de KRW 3 271 486 069 (£ 2,2 millions).

5 Point de vue de l'Administrateur

- 5.1 L'Administrateur est reconnaissant au Skuld Club et au Gouvernement de la République de Corée pour l'étroite coopération et l'assistance qu'il ont apporté au Fonds de 1992 pour régler ce sinistre majeur.
- 5.2 L'Administrateur a le plaisir d'informer le Comité exécutif que la part du Fonds de 1992 dans le fonds de limitation pour la SHI a désormais été recouvrée et qu'elle a été ajoutée au montant disponible au titre du fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le *Hebei Spirit*.
- 5.3 Une fois que toutes les demandes d'indemnisation découlant d'un sinistre majeur ont été réglées, les FIPOL tiennent une réunion d'analyse avec toutes les parties concernées afin de discuter des enseignements à tirer de l'affaire et ainsi permettre aux FIPOL de mieux traiter les sinistres à l'avenir. Un document résumant les enseignements tirés sera soumis aux organes directeurs.
- 5.4 La réunion d'analyse sur le sinistre du *Hebei Spirit* devait avoir lieu à Séoul en mai 2020. Cependant, en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions sur les voyages, la réunion a été reportée. L'Administrateur informera le Comité exécutif de la date à laquelle il sera possible de reprogrammer la réunion à une session ultérieure des organes directeurs.

6 Mesures à prendre

Comité exécutif du Fonds de 1992

Le Comité exécutif du Fonds de 1992 est invité à prendre note des renseignements fournis dans le présent document.
